

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 9 septembre 2019

## Pacte de refondation des urgences Des mesures concrètes pour les Hauts-de-France

Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, a annoncé aujourd'hui un pacte de refondation des urgences. 12 mesures clés et 754 M€ pour des changements effectifs en joignant les efforts de tous, libéraux et hospitaliers.

### *Une feuille de route régionale concertée avec les parties prenantes des urgences*

Étienne Champion, directeur général de l'ARS Hauts-de-France, annonce l'élaboration d'une feuille de route régionale pragmatique qui déclinera le pacte annoncé par la ministre et tiendra compte des réalités territoriales. Cette feuille de route sera finalisée et présentée en octobre, après avoir été concertée avec l'ensemble des parties prenantes dans les Hauts-de-France.

### *Des premières mesures concrètes déployées par l'ARS dans la région*

Le pacte de la ministre trouvera également sa traduction dans des premières mesures concrètes, dont le déploiement rapide s'appuiera notamment sur des expérimentations accompagnées par l'ARS et sur les dynamiques des professionnels de santé dans les territoires. Voici 8 exemples d'actions au bénéfice de l'ensemble des habitants des Hauts-de-France ou plus spécifiquement des personnes âgées dépendantes :

- **Des maisons médicales de garde adossées à tous les gros services d'urgences** : l'ARS ouvre immédiatement une concertation avec les médecins libéraux pour adosser une maison médicale de garde (MMG) à proximité des centres hospitaliers de Lens, Tourcoing et Seclin-Carvin. Les 13 autres services d'urgences de la région accueillant plus de 50.000 passages par an sont d'ores et déjà dotés d'une MMG, dont le fonctionnement est financé par l'ARS.
- **Faire confiance aux professionnels pour organiser les soins non programmés** : l'ARS accompagnera toutes les initiatives prises par les professionnels de santé pour organiser les soins non programmés dans les territoires. Elle financera pour cela un plan de déploiement massif des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sur l'ensemble de la région, à l'horizon 2022. 17 sont d'ores et déjà en phase de déploiement.
- **Une cellule de gestion des lits au sein de chaque GHT** : à ce jour, 21 établissements de santé publics de la région sont dotés d'une fonction de gestionnaire de lits ou « bed managers ». Comme un aiguilleur du ciel gère les décollages et atterrissages des avions, le gestionnaire de lits a une vision précise des entrées et sorties et répartit les lits au mieux en fonction des besoins et des contraintes des services. L'ARS accompagnera le déploiement d'une cellule de gestion interne des lits dans les 14 groupements hospitaliers de territoires de la région.

- **Des transports urgents vers les cabinets de ville** : l'ARS s'appuiera sur une expérimentation réussie sur le littoral de la Somme (Fort Mahon et Rue) pour déployer et généraliser l'orientation de patients pris en charge en urgence par les sapeurs-pompiers vers un cabinet médical identifié, lorsque l'état de santé du patient le permet.
- **Systematiser le tiers-payant dans le cadre de la garde des médecins libéraux** : tous les médecins libéraux qui participent à la permanence des soins ambulatoires pourront bénéficier d'un financement de l'ARS pour s'équiper de terminaux. Cet équipement leur permettra de proposer à tous leurs patients le tiers-payant sur la part prise en charge par l'assurance maladie obligatoire.
- **Des infirmiers intervenant la nuit dans les Ehpad** : ce dispositif peut éviter un transfert des personnes âgées dépendantes aux urgences et rassure les équipes des Ehpad. Il est expérimenté par l'ARS Hauts-de-France depuis 2017 dans 12 territoires, notamment en Sambre-Avesnois-Thiérache et dans le bassin minier, au bénéfice d'environ 5.000 résidents. 23 équipes supplémentaires seront déployées en région d'ici la fin de l'année.
- **Des professionnels formés à la gestion des urgences dans tous les Ehpad d'ici 2021** : l'ARS déploie depuis 2017 le projet *Assure*, qui améliore la gestion des urgences et le recours au Samu dans les Ehpad grâce à des formations proposées au personnel soignant. 600 professionnels des Ehpad bénéficient d'ores et déjà de cette qualification supplémentaire. Le dispositif sera généralisé à l'ensemble des établissements d'ici 2021, ainsi qu'aux personnels des SSIAD intervenant au domicile des personnes âgées.
- **Des admissions directes dans les services de gériatrie** : l'ARS accompagnera l'organisation des parcours des personnes âgées dépendantes, entre la médecine de ville ou l'Ehpad et les services de soins hospitaliers. Il s'agira ainsi d'organiser des admissions directes en service hospitalier depuis le domicile ou un EHPAD, sans passage aux urgences.

**Étienne Champion, directeur général de l'ARS Hauts-de-France** : « *La ministre a annoncé une véritable refondation des urgences. Avec l'ensemble des partenaires régionaux, nous allons déployer ce pacte sans délai dans les Hauts-de-France. Notre feuille de route régionale, pragmatique et concertée avec tous les acteurs, sera adaptée aux réalités territoriales. Elle permettra de mettre en œuvre toutes les actions du pacte et s'appuiera sur des premières mesures déjà expérimentées ou déployées dans la région, sur l'indispensable organisation territoriale, notamment dans les groupements hospitaliers de territoires, et sur l'implication de l'ensemble des acteurs* ».

---

Contact presse : Pascal Poette  
06.79.17.17.01  
[pascal.poette@ars.sante.fr](mailto:pascal.poette@ars.sante.fr)